

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1779

15 septembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| A1 Investment S.à r.l. | 85392 | Inox Ré, S.A. | 85354 |
| AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. | 85361 | Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l. | 85347 |
| Aquitaine Investissements S.A. | 85348 | Jefferies Umbrella Fund | 85367 |
| ArcelorMittal Research & Development | 85350 | LBREP II Europe S.à r.l., SICAR | 85362 |
| ARHS developments S.A. | 85353 | Marjan Sàrl | 85371 |
| ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A. | 85387 | Marsh Luxembourg S.A. | 85356 |
| Aurêka S.A. | 85353 | MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l. | 85355 |
| Axus Luxembourg S.A. | 85356 | Pinky S.A. | 85351 |
| B1 Investment S.à r.l. | 85392 | Power Panels S.A. | 85354 |
| Blue Chip Europe S.A. | 85386 | ProLogis UK LXXX S.à r.l. | 85351 |
| Boutique NO 7 s.à r.l. | 85381 | ProLogis UK XVI S.à.r.l. | 85352 |
| Cirkinvest S.A. | 85353 | ProLogis UK XXVIII S.à.r.l. | 85351 |
| Copenhagen Sàrl | 85372 | Realgest S.A. | 85391 |
| Creabio SA | 85349 | Rendac - C.E.S. | 85358 |
| Daolux AG | 85361 | Rogiervest Holding S.A. | 85349 |
| Digitalorus Holding S.A.-SPF | 85346 | saint-paul participations | 85384 |
| Dresdner Leasing 8 S.à r.l. | 85350 | Sikalux SA | 85364 |
| Elancourt Luxembourg S.à r.l. | 85367 | Sirius Lux Invest S.A. | 85352 |
| EREF International 1 S.à r.l. | 85347 | Tecnopali International (Luxembourg) S.A. | 85368 |
| Europa Granite S.à r.l. | 85355 | TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 5. Investition S.e.c.s. | 85346 |
| European Carbon Fund | 85366 | TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 6. Investition S.e.c.s. | 85346 |
| Finter Fund Management Company S.A. | 85384 | Texanox Lux S.A. | 85348 |
| GEAF International 1 S.à r.l. | 85347 | Threadneedle (Lux) | 85375 |
| iaab S.à r.l. | 85387 | Tree Investments S.A. | 85389 |
| Immo International S.A. | 85356 | Tyndall Management S.A. | 85349 |
| Immo-Maxma s.à r.l. | 85378 | Veropar S.A. | 85362 |
| Imprimerie de Wiltz SA | 85359 | Wind Real Estate S.A. | 85347 |
| Incam S.A. | 85381 | Wise Innovations Technology Sàrl | 85372 |
| INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-quatorzième (574.) S.e.c.s. | 85346 | World Express Funds I | 85375 |
| INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-quinzième (575.) S.e.c.s. | 85346 | | |

Digitalorus Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Digitalorus Holding S.A.-SPF

Christophe Blondeau / Nour Eddin Nijar

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009110877/12.

(090133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 5. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-quatorzième (574.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.639.

*Erklärung**(zur Anmeldung im Handelsregister)*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-quatorzième (574.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.639 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S.A. & Cie P. Hufnagel 5. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109912/21.

(090131696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 6. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-quinzième (575.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.640.

*Erklärung**(zur Anmeldung im Handelsregister)*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-quinzième (575.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.640 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 6. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109913/21.

(090131700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.881,66.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 1^{er} août 2009 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- L'associé unique a accepté la démission de Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé M. Xavier Borremans ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé M. Vincent Bouffioux ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 7 août 2009.

Xavier Borremans

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009106446/20.

(090127325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Wind Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.015.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société WIND REAL ESTATE S.A. s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2009

Septième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz France, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2009106542/20.

(090127503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EREF International 1 S.à r.l.).

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GEAF International 1 S.à r.l. qui s'est tenue en date du 9 juillet 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- Wayne Wing Fai WOO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD (Grande-Bretagne).

A été élu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009106254/25.

(090127695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Aquitaine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 53.929.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme AQUITAINE INVESTISSEMENTS SA qui s'est tenue en date du 7 juillet 2009 que:

1. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38 Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, en remplacement de Mademoiselle Nadine HIRTZ démissionnaire.

2. Madame Pascale LARRIVIERE demeurant au 32, Chemin de la Valliere, F- 06100 Nice a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011, en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO démissionnaire.

3. Mademoiselle Eleonore PAULY, avec adresse professionnelle au 6 avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour Extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009106302/23.

(090127615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.694.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 5 juin 2009
à 11.00 heures à Luxembourg 23 Avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, 18, rue des sacrifiés, L-8356 GARNICH, et de la société COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur Monsieur Joseph Winandy, 92 rue de l'Horizon L-5960 ITZIG en remplacement de M. Jean QUINTUS. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, 18A, Boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Extrait

Signatures

Référence de publication: 2009106794/20.

(090128891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Rogiervest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 80.094.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2009 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de M. Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateurs sortants et de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes sortant.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur M. Koen LOZIE, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Président

Référence de publication: 2009106826/20.

(090128388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.741.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
CREABIO S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009106877/22.

(090128872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Tyndall Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.747.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2009:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L -1660 Luxembourg comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Richard Turner avec adresse privée Triolet, 14 Allée du Carmel, Cents, L-1354 Luxembourg comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Johan Harmen Willemsen avec adresse privée 125 Kattenberg, Kasterlee B - 2460 Belgique comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Sion Marinus Blokland avec adresse privée 33C Gierlestraat, B - 2387 Baarle-Hertog Belgique comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour Tyndall Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106909/26.

(090128504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.790.

—
Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 22 juillet 2009

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de Messieurs Bernard Bramaud et Carlos Espina, gérants.

L'Assemblée générale décide de nommer comme nouveaux gérants:

- Monsieur Jean-Luc Thirion, avec adresse professionnelle au 17 avenue des Tilleuls, F-57191 Florange;

- Madame Danièle Quantin, avec adresse professionnelle au 1 route de Saint Leu, F-60761 Montataire.

Monsieur Thirion et Madame Quantin sont nommés pour une durée indéterminée.

2. Afin d'aligner la durée des mandats de tous les gérants, l'Assemblée générale décide de modifier la durée du mandat de Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Egbert Jansen / Paul Perdang

Référence de publication: 2009107115/20.

(090128181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Dresdner Leasing 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.037.

—
EXTRAIT

Suite à une décision de l'actionnaire unique en date du 14 juillet 2009, il a été décidé:

- de mettre fin au mandat du commissaire aux comptes de la société, actuellement en fonction, KPMG Audit Sàrl, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat pour l'exercice en cours ayant commencé le 12 novembre 2008 et se terminant le 31 décembre 2009 et

- de nommer, en date du 14 juillet 2009, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société pour l'exercice social débutant le 12 novembre 2008 et se terminant le 31 décembre 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010, approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dresdner Leasing 8 S.à r.l.

Bonn Schmitt Steichen

Référence de publication: 2009107120/20.

(090128205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

ProLogis UK LXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.128.

à rayer: Suite à un contrat daté du 08 juillet 2009 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance VII S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

| | |
|--|--------------------|
| ProLogis European Finance XIII S.à r.l. | 500 parts |
| Total | 500 parts sociales |

Le 08 juillet 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009108154/20.

(090129298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

ProLogis UK XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.139.

à rayer: Suite à un contrat daté du 08 juillet 2009 mille quatre cents (1400) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Netherlands S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

| | |
|--|---------------------|
| ProLogis European Finance XIII S.à r.l. | 1400 parts |
| Total | 1400 parts sociales |

Le 08 juillet 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009108155/20.

(090129304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Pinky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.238.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juin 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

MM. Sébastien Schaack, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009107633/26.

(090129326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

ProLogis UK XVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.895.

à rayer: Suite à un contrat daté du 08 juillet 2009 soixante-dix mille (70000) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis Netherlands S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

| | |
|--|-----------------------------|
| ProLogis European Finance XIII S.à r.l. | 70000 parts |
| Total | <u>70000 parts sociales</u> |

Le 08 juillet 2009

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009108157/20.

(090129311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Sirius Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.680.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey. L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter du 10 mars 2009.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles de certains Administrateurs de catégorie B comme suit:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, MBA, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107566/22.

(090129145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

ARHS developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 92.986.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 31 juillet 2009

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Jourdan Serderidis demeurant à 55, rue d'en Haut, B-5530 Dorinne à la fonction de délégué à la gestion journalière.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Pierre Saunier, demeurant au 21b, rue Hasenberg, B-6781 Selange à la fonction d'Administrateur et d'Administrateur-délégué au sein de la société. L'Assemblée Générale des actionnaires décide de lui conférer ce mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2009.

Pour ARHS Developments S.A.

Monsieur Jean-Philippe ROCH

Par procuration

Référence de publication: 2009108778/20.

(090130547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Aurêka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6756 Grevenmacher, 2, Klingenbergsgässel.

R.C.S. Luxembourg B 99.489.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 22 juin 2009

1. Les mandats d'administrateur de Messieurs Lucio GENOVESE (Adresse: 2, Am Schoumansbongert L - 5755 Frisange) et Frank SPREUWERS (Adresse: 3, Kofferschmattsgaessel L - 6742 Grevenmacher) et de Madame Inge VERBUST (Adresse: 3, Kofferschmattsgaessel L - 6742 Grevenmacher) sont renouvelée pour une période de six ans.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Frank SPREUWERS est renouvelé pour une période de six ans.

3. Le mandat de commissaire aux comptes de la société PARFININDUS S.à r.l. (EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES) sise au 24, rue Saint Mathieu L - 2138 Luxembourg n'est pas renouvelé.

4. La société PARFINACCOUNTING S.à r.l. sise au 18B, rue de la Chapelle est nommé en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Inge VERBUST / Frank SPREUWERS

Présidente du conseil, Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009108891/21.

(090130970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Cirkinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.009.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2009

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la démission de Catherine GUFFANTI, comptable, né le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Madame Catherine GUFFANTI, Madame Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 02 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner

comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

CIRKINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108700/28.

(090130496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Power Panels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.497.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 25.11.2008 que Madame Lonien-Schmitz Berthe, née le 7 mars 1949 à Esch/Alzette, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Ernest Strotz, né le 29 juillet 1947 à Wiltz, demeurant à L-2348 Luxembourg, 23 rue de Prague.

Le mandat de Madame Lonien-Schmitz Berthe ne prendra fin que lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009109041/16.

(090131363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Inox Ré, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.038.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mercredi 3 juin 2009 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à 14.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr. Miguel Ferrandis Torres, Administrateur,

- Mr. Luis Gimeno Valledor, Administrateur, demeurant, 100 Santiago de Compostella, 28035 Madrid, Espagne

- Mr. Claude Weber, Administrateur, demeurant, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant BDO Compagnie Fiduciaire, S.A., "Le Dôme" espace pétrusse, 2 avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105820/23.

(090126551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Europa Granite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 60.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.330.

1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.095, associée de la Société, a transféré, en date du 1^{er} avril 2009, son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.096, associée de la Société, a transféré, en date du 1^{er} avril 2009, son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009109039/20.

(090131399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 2.334.720,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

Rectification de l'extrait des résolutions des associés du 30 juin 2009

Rectificatif de l'extrait des résolutions des associés du 30 juin 2009 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 10 juillet 2009 sous le numéro L090103072.05.

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

2. Monsieur Philip Andrew White demeurant professionnellement, 8, Shenton Way #15-02, SGP - 068811 Singapore, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

3. Madame Julie Mossong demeurant professionnellement, 28, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 30 juin 2009.

4. Monsieur Christiaan Brett Straatemeier, Président Directeur Général, né le 10 mars 1964 à Sydney, Australie et demeurant professionnellement, Suite 1608, Three Pacific Place, Queen's Road East, Hong Kong, Chine a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Terence Garcia, Secrétaire Général, né le 31 juillet 1974 à Gibraltar et demeurant professionnellement, 28, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Christiaan Brett Straatemeier
- Joanne Fitzgerald
- Terence Garcia
- IDS Lux S.à r.l.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2009109010/34.

(090130898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Marsh Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 8.801.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2009*

Résolution 6: Nominations statutaires

- L'Assemblée Générale décide de nommer pour une nouvelle durée d'un an:
 - * Monsieur Philippe Bioul, demeurant à B-3090 Overijse, Sparrenlaan 63 (Belgique), Administrateur-délégué et Administrateur
 - * Monsieur Jean-Pierre de Chestret, demeurant à B-1950 Kraainem, Avenue des Pétunias 18, Administrateur
 - * Monsieur Patrice Liénart, demeurant à B-1410 Waterloo, Avenue Florida 35 (Belgique), Administrateur
 - L'Assemblée renomme pour une nouvelle durée d'un an Monsieur Roland Kohn, demeurant 3, rue de la Forêt à L-3354 Leudelange en qualité de Commissaire.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109034/21.

(090130921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Immo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 32.341.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 juillet 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 29 juin 2009, a été clôturée et que IMMO INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour IMMO INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009108364/20.

(090130235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.299.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'administration en sa séance du 09 juin 2009

Le Conseil d'Administration, composé des membres suivants:

- Monsieur Carel Bal, demeurant Leonardostraat 10/11 - 1077 EV Amsterdam (Pays-Bas),
- Monsieur Jean-Pierre DEGAND, demeurant rue Ginoux 38 - 75015 Paris (France),
- Monsieur Dominique ROGER, demeurant rue des Peupliers 24 - 6840 Neufchâteau (Belgique),
- Monsieur Pascal SERRES, demeurant boulevard Bourdon 68 - 92200 Neuilly (France),
- Monsieur Mike MASTERSON, demeurant Fox Covert Drive 20 - Roade Northants NN76 2LL (UK)
- Monsieur Tim ALBERTSEN, demeurant Tonysvej 26 - 2920 Charlottenlund (Danemark),
- Monsieur Stéphane DEMON, demeurant rue Gounot 27 - 92210 Saint-Cloud (France),

- prend acte de la démission de Monsieur Bruno Arnould de son mandat d'administrateur

Cette démission est effective à la date du 30 avril 2009.

- prend acte de la démission de Monsieur Bernard De Bock de son mandat d'administrateur

Cette démission est effective à la date du 28 novembre 2008.

- coopte aux fonctions d'administrateur Monsieur Carel Bal, demeurant à 1077EV Amsterdam (Pays-Bas), Leonardosstraat 10/11.

- agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont reconnus par l'article 10 des statuts:

1. Nomme Monsieur Carel Bal, demeurant à 1077EV Amsterdam (Pays-Bas), Leonardostraat 10/II aux fonctions de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Degand qui demeure administrateur. Il est acté que Monsieur Carel Bal exercera son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009. M. Bal est né le 15/11/1954 à Amsterdam

2. Confirme dans sa fonction d'Administrateur-délégué, Monsieur Dominique ROGER, administrateur, demeurant à 6840 Neufchâteau (Belgique), rue des Peupliers 24.

3. Confirme que la représentation de la Société dans les actes et en justice est assurée soit par deux administrateurs, soit par la ou les personnes déléguées à cet effet.

4. Confirme que sont attribués à Monsieur Dominique ROGER, administrateur-délégué, préqualifié, les pouvoirs nécessaires pour assurer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion journalière de la Société et, dans le cadre de cette gestion, exécuter les décisions du Conseil d'Administration, représenter la Société auprès des autorités publiques, ainsi qu'auprès des tiers et en justice, le présent pouvoir étant donné avec faculté de subdélégation.

En l'absence de Monsieur Dominique ROGER, absence dont il ne devra pas être justifiée vis-à-vis des tiers, la gestion journalière de la Société sera assurée par Monsieur Luc BERHIN, Directeur Commercial, demeurant à 6747 Saint Léger (Belgique), rue Champs Vignettes 13, agissant conjointement avec l'une des personnes qualifiées au point 6.

5. Délégué à Monsieur Dominique ROGER, préqualifié, agissant conjointement avec Madame Sandra de KERCKHOVE, HR Manager, demeurant à 1320 Chaumont-Gistoux (Belgique), rue des Bruyères 89, les pouvoirs nécessaires pour engager, nommer, licencier, révoquer tous agents ou employés non cadres, et dont la nomination n'aura pas été le fait du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les cadres, ces mêmes pouvoirs seront exercés par Monsieur Dominique ROGER, conjointement avec un administrateur.

6. Délégué à Monsieur Dominique ROGER, préqualifié, agissant seul,

ou à Monsieur Luc BERHIN, préqualifié,

Madame Sandra de KERCKHOVE, préqualifiée,

Madame Catherine MALEVEZ, Financial Controller, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, avenue de Mars 30/B6,

Monsieur Franck STRUYF, General Support Manager, demeurant à B-1430 Rebecq, Chemin du Blocu 33,

Monsieur Olivier SURAY, Finance Supervisor, demeurant à B-6920 Wellin, rue de Tribois 75,

Monsieur Carlos CAMPOS, Operations Manager, demeurant à F-57140 Woippy, rue du Général de Gaulle 11,

agissant deux à deux les pouvoirs nécessaires pour:

a. signer la correspondance journalière;

b. effectuer toutes propositions d'ordre commercial, toutes opérations de publicité;

c. acheter, vendre ou offrir en vente, prendre ou donner en location au nom de la Société tous véhicules neufs ou d'occasion, toutes pièces de rechange, tous accessoires, tous carburants et lubrifiants et, d'une manière générale, tout matériel nécessaire à l'entretien et à la réparation des véhicules automobiles, toutes fournitures de bureau ou autres nécessaires à la réalisation de l'objet principal de la Société et, à cet effet, notamment passer tous contrats de vente et de fournitures, et faire toutes offres;

d. aux effets ci-dessus, passer tous actes ou contrats, documents et pièces, élire domicile et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire quoique non expressément prévu aux présentes.

7. Décide, par dérogation à ce qui précède, que les opérations sur les comptes existants ou à ouvrir en banque ou à l'Office des Chèques Postaux, notamment pour effectuer tous retraits et transferts de fonds, ouvrir tous comptes, en retirer le solde, donner toutes décharges, signer tous endos et acquits, accepter et avaliser toutes traites, devront pour être valables, être signées:

a. soit par deux administrateurs repris ci-dessus;

b. soit par un administrateur agissant conjointement avec Mesdames Catherine MALEVEZ ou Sandra de KERCKHOVE, ou Messieurs Luc BEHRIN, ou Franck STRUYF, ou Olivier SURAY, ou Carlos CAMPOS, préqualifié(e)s;

c. soit, jusqu'à concurrence de 3,5 millions d'Euros, par Mesdames Catherine MALEVEZ ou Sandra de KERCKHOVE, ou Messieurs Luc BEHRIN, ou Franck STRUYF, ou Olivier SURAY, ou Carlos CAMPOS, préqualifié(e)s, agissant deux à deux.

8. En ce qui concerne l'activité du Centre de Trésorerie, délègue les pouvoirs nécessaires pour ordonner des débits du compte bancaire de la Société réservé à l'activité de trésorerie du groupe ALD Automotive, au profit des comptes des filiales, dans le cadre d'opérations de transfert de trésorerie intra-groupe, à Messieurs Tachfine BEKKARI, Treasury Centre Manager, demeurant L-1255 Luxembourg, rue de Bragance 10, ou Dominique ROGER, ou Olivier SURAY, pré-qualifiés, chacun d'eux agissant seul.

9. Confère à Messieurs Luc BEHRIN, Franck STRUYF, Olivier SURAY, et Carlos CAMPOS, et Mesdames Catherine MALEVEZ, et Sandra de KERCKHOVE, agissant séparément, les pouvoirs voulus à l'effet de retirer de l'administration des postes, de toutes administrations et entreprises de transport, messageries et autres, toutes lettres et correspondances chargées ou non, recommandées ou non, tous mandats postaux ou télégraphiques, tous colis, paquets, valeurs, en délivrer reçu ou décharge, le présent pouvoir étant expressément donné avec faculté de subdélégation.

Les présents pouvoirs abrogent et remplacent tous les pouvoirs antérieurement conférés par le Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominique ROGER
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009108967/87.

(090130703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

—
*Extrait des décisions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009*

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai, à dix heures, les actionnaires de la société RENDAC - C.E.S. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Peter COULE:

Monsieur Ronald Nicolaas Maria VOS, demeurant Landbouwlaan 5, B-3090 Overijse (Belgique), né le 27.11.1965 à Rotterdam (Pays-Bas).

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2) Est nommé administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Peter COULE:

Monsieur Ronald Nicolaas Maria VOS, demeurant Landbouwlaan 5, B-3090 Overijse (Belgique), né le 27.11.1965 à Rotterdam (Pays-Bas).

Le mandat du nouvel administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

3) Est nommé représentant permanent de l'administrateur VION BELGIUM n.v.:

Monsieur Karel VERMASSEN, demeurant 81A, Kasteelstraat, B-1790 Affligem (Belgique), né le 03.07.1961 à Aalst (Belgique).

4) Est nommé représentant permanent de l'administrateur SOBERREND S.A.:

Monsieur Karel VERMASSEN, demeurant 81A, Kasteelstraat, B-1790 Affligem (Belgique), né le 03.07.1961 à Aalst (Belgique).

Le mandat du représentant permanent ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Bertrange, le 04.08.2009.

Pour extrait conforme
Fiduciaire CabexcO S.à r.l.
Centre Helfent, 1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2009109139/34.

(090131265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Imprimerie de Wiltz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 20, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.518.

Fusion du 30 juin 2009

ENTRE:

SAINT-PAUL PARTICIPATIONS

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 46.025

Absorbante

&

IMPRIMERIE DE WILTZ S.A.

Société Anonyme

20, Grand-Rue

L-9530 Wiltz

R.C.S. Luxembourg N° B 91.518

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois IMPRIMERIE DE WILTZ S.A., ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 20, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.518, ci-après également dénommée "la Société",

constituée suivant acte reçu par le notaire Alexis PAULY, alors de résidence à Wiltz, en date du 30 juillet 1924, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 40 du 16 août 1924, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 18 juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 28 avril 1992.

La séance est ouverte à 8:55 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 6 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1003 du 15 mai 2009, proposant l'absorption de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." par son actionnaire unique la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS".

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère.-

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." par la société "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." à la société absorbante et dissolution sans liquidation de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." comme conséquence de la fusion.

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

5) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." pendant le délai légal.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 6 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1003 du 15 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." par son unique actionnaire la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" aux conditions prévues par le projet, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/877. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 05 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009109839/114.

(090131940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.995.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juillet 2009, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'approbation par des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009, les mandats des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et
- M. Antonius Woutherus Josef van Vlerken.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009109840/20.

(090132005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Daolux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.071.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2008 tenue à 11.00 heures le 13 avril 2009

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes de Rosenbergs-trasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich à Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009109813/28.

(090131499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Veropar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.148.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2009*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008/2009 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Luigi Fasoli, demeurant 15 Via Manara, I-37057 San Giovanni Lupato (Italie), administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant professionnellement 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009109755/26.

(090131854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 15 juillet 2009 que:

- 48 nouvelles parts sociales ordinaires de classe C ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par Serico Bermuda L.P.,

- 343 nouvelles parts sociales ordinaires de classe H ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par William Bermuda Holdings L.P.,

- 85 nouvelles parts sociales ordinaires de classe L ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par William II Bermuda Holdings L.P.,

- 76 nouvelles parts sociales ordinaires de classe M ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par Lion Bermuda Holdings L.P.,

- 461 nouvelles parts sociales ordinaires de classe O ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par Neptune Bermuda Holdings L.P.,

- 1 nouvelle part sociale ordinaire de classe S a été émise et est détenue depuis le 15 juillet 2009 par Adam Bermuda Holdings L.P.,

- 18 nouvelles parts sociales ordinaires de classe T ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par Duna Bermuda Holdings L.P.,

- 137 nouvelles parts sociales ordinaires de classe W ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par Goodwater Bermuda Holdings L.P.,

- 1 033 nouvelles parts sociales ordinaires de classe Z ont été émises et sont détenues depuis le 15 juillet 2009 par Fox Bermuda Holdings L.P.,

- 5 parts sociales ordinaires de classe G détenues par Linco Bermuda Holdings L.P ont été annulées;

- 33 parts sociales ordinaires de classe I détenues par Le Provençal Bermuda Holdings L.P ont été annulées;

Dès lors, depuis le 15 juillet 2009, les 131 006 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

| Associés | Adresse | Numéro d'enregistrement | Nombre de parts |
|---|--|-------------------------|------------------------------|
| Harbor Bermuda LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 838 | 2 346 classe A |
| LBPOL Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 831 | 603 classe B |
| Serico Bermuda LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 36 987 | 61 002 classe C |
| Ippocrate Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 035 | 3 625 classe D |
| Poseidon Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 034 | 224 classe E |
| Linco Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 695 | 136 classe G |
| William Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 769 | 5 310 classe H |
| Le Provençal Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 893 | 335 classe I, 75 classe X |
| Sierra Blanca Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, I Bermuda | 36 811 | 40 classe J |
| Angel City Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 37 771 | 79 classe K |
| William II Bermuda Holding LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 357 | 1 793 classe L |
| Lion Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 888 | 525 classe M |
| Gracechurch Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 354 | 75 classe N |
| Neptune Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 628 | 26 416 classe O |
| Cannon Bridge Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 38 644 | 2 730 classe P |
| Segovia Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 005 | 75 classe Q |
| Zoliborz Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda | 38 212 | 15 611 classe R |
| Adam Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 148 | 87 classe S |
| Duna Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 033 | 403 classe T |
| Goodwater Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 455 | 520 classe W |
| MC&S Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 682 | 4 052 classe Y |
| Fox Bermuda Holdings LP | Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda | 39 428 | 4 944 classe Z |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2009.

Pour extrait conforme

LBREPII Europe S.à. r.L., SICAR

Signature

Référence de publication: 2009109428/82.

(090131322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Sikalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.719.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282,

ici représentée par Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: SIKALUX SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet

a) l'achat, la vente, la gestion et l'administration de biens immobiliers faisant déjà partie ou destinés à faire partie du patrimoine de la société;

b) l'achat et la vente de terrains à bâtir.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente-et-un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Alain KNEPPERT, agriculteur, né à Thionville/Moselle (France), le 8 mai 1970, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, rue du Rossignol.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Véronique LANGE, gérante de société, née à 3trasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7865. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange 08 JUIL 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009109589/133.

(090131876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

European Carbon Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009

En date du 10 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 2 décembre 2008, de Monsieur David De Buck en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 10 mars 2009, Monsieur Didier Giblet, Fortis Bank Belgium, 3 Montagne du Parc 48S, B-1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur David De Buck, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 2 décembre 2008, de Robert Koster en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 10 mars 2009, Madame Anne-Marie Verstraeten, 15 Pembroke Square, UK - W8 6PA Londres, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Robert Koster, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 2 décembre 2008, de Monsieur Sebastiaan Walhain en qualité d'Administrateur

- de coopter, avec effet au 10 mars 2009, Monsieur Steven West, 3 Chevening Road 3, UK - TN13 2RY Sevenoaks, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Sebastiaan Walhain, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 10 mars 2009, de Monsieur Peter Jenson en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 10 mars 2009, Monsieur Steve Atkinson, Citadel Investment Group Europe Ltd, Moor House 120, UK - Londres, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Peter Jenson, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009109797/29.

(090131659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 juin 2009

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Justin VAN WIJNGAARDEN, en tant qu'Administrateur de la Société
- de coopter Monsieur David W. WEAVER, résidant professionnellement à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London, EC4V 3BJ, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Justin VAN WIJNGAARDEN
- que Monsieur David W. WEAVER terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur David W. WEAVER en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109788/20.

(090131749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Elancourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 142.774.

—
EXTRAIT

Il résulte des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 août 2009 que:

- M. Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961, à Aix-en-Provence (France), ayant comme adresse professionnelle à Doha, Al Sadd Street, Qatar, P.O. Box 26222, a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
- M. Asar Mashkoor, né le 23 novembre 1972, à Londres, (Angleterre), ayant comme adresse professionnelle à Doha, Al Sadd Street, Qatar, P.O. Box 26222, a été nommé gérant B, avec effet immédiat.

Le nouveau gérant B a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Elancourt Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009109809/20.

(090131564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Tecnopali International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.427.

—
In the year two thousand and nine, on the seventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tecnopali International (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 106.427 (the Company).

The Meeting is chaired by Marco Fiorani, Tax advisor, residing in Italy,

who appoints Marco Gastaldi, director of the Company, residing in Luxembourg, as Secretary and

Gianluca Farina, director of the Company, residing in Italy, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The sole shareholder is represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the sole shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list prepared and certified by the Bureau that 708 (seven hundred eight) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 70,800 (seventy thousand eight hundred euro) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the sole shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to Milan, Italy (the Transfer) and adoption of the Italian nationality by the Company;

2. Modification of the corporate denomination of the Company from "Tecnopali International (Luxembourg) S.A." into "Tecnopali International S.r.l." and undertaking to proceed to the restatement of the articles of association of the Company, to the extent necessary, so as to conform them to the laws of Italy;

3. Confirmation that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuance or limitations;

4. Approval of the closing balance sheet of the Company as at August 7, 2009;

5. Removal of the directors and the statutory's auditor of the Company and discharge for the performance of their respective mandate;

6. Appointment of any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff and any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. acting individually and severally, to perform all acts and formalities in connection with the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to Milan, Italy.

7. Miscellaneous

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to Corso Italia 13, Milan, Italy, which shall become the Company's registered office.

As a result of such transfer, the Company will henceforth be subject to the laws of Italy. The change of nationality and the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, under the condition precedent of the registration of the Company with the Italian Register Office.

Second resolution

The Meeting undertakes to proceed to the amendment and restatement of the articles of association of the Company, to the extent necessary, so as to conform them to the laws of Italy.

The Meeting further resolves to change the corporate denomination of the Company from "Tecnopali International (Luxembourg) S.A." into "Tecnopali International S.r.l."

Third resolution

The Meeting resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuance. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Fourth resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on August 7, 2009, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles (presented in the French language), the Meeting resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed "ne varietur" by the sole shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the removal of (i) the directors, namely Mr Riccardo Trabacchi, Mr Marco Gastaldi and Mr Gianluca Farina and (ii) the statutory's auditor of the Company, i.e. Co-Ventures S.A., with effect as of date of the general meeting of the shareholder of the Company which will be held in Italy to resolve the Transfer and to give them discharge for the performance of their respective mandate.

Sixth resolution

The Meeting decides to appoint any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff and any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., acting individually and severally, to perform all acts and formalities in connection with the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg to Milan, Italy.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Tecnopali International (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.427 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Marco Fiorani, Conseiller fiscal, de résidence en Italie, qui nomme Marco Gastaldi, administrateur de la Société, de résidence à Luxembourg, en qualité de Secrétaire et Gianluca Farina, administrateur de la Société, de résidence en Italie, en qualité de Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique est représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

Le formulaire de procuration de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée restera également annexé au présent procès-verbal et sera signé par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence préparée et certifiée par le Bureau que 708 (sept cent huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société qui est de EUR 70.800 (soixante-dix mille huit cents euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après, sans convocation préalable, l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Milan, Italie (le Transfert) et adoption de la nationalité italienne par la Société;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Tecnopali International (Luxembourg) S.A." en "Tecnopali International S.r.l." et engagement de procéder à la refonte des statuts de la Société, si nécessaire, afin de les rendre conformes aux lois de l'Italie;

3. Confirmation que la Société restera, dès le Transfert et le changement de nationalité, le propriétaire de tous ses actifs et passifs sans dissolution ou limitations;

4. Approbation du bilan de clôture de la Société au 7 août 2009;

5. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et quitus accordé pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

6. Nomination de tout employé et/ou avocat de Loyens & Loeff ainsi que tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. agissant individuellement et conjointement, afin d'accomplir tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Milan, Italie;

7. Divers

Sur ce, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter que:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le lieu principal d'établissement et le lieu de gestion effective de la Société du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Corso Italia 13, Milan, Italie, qui deviendra le siège social de la Société.

En raison de ce transfert, la Société sera désormais soumise aux lois de l'Italie. Le changement de nationalité et le transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société sera effectué sans dissolution de la personnalité juridique de la Société, selon la condition qui précède concernant l'immatriculation de la Société auprès du Registre d'Italie.

Deuxième résolution

L'Assemblée s'engage à procéder à la modification et à la refonte des statuts de la Société, si nécessaire, afin de les rendre conformes aux lois de l'Italie.

L'Assemblée décide ensuite de changer la dénomination sociale de la Société de "Tecnopali International (Luxembourg) S.A." en "Tecnopali International S.r.l.".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de confirmer que la Société restera, dès le Transfert et le changement de nationalité, le propriétaire de tous ses actifs et passifs sans aucune limitations et dissolution. La Société sera donc toujours propriétaire de tous ses actifs et passifs engagés ou conclus avant le Transfert et le changement de nationalité.

Quatrième résolution

Après la présentation des comptes intermédiaires de la Société pour la période prenant fin le 7 août 2009, qui ont été préparés par ailleurs conformément aux principes et à la loi comptable de Luxembourg (présentés en Français), l'Assemblée décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après signature "ne varietur" par l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la révocation (i) des administrateurs, soit M. Ricardo Trabacchi, M. Marco Gastaldi et M. Gianluca Farina et (ii) du commissaire aux comptes de la Société, soit Co-Ventures S.A., avec effet à compter de la date de l'assemblée générale de l'actionnaire de la Société qui sera tenue en Italie afin de décider du Transfert et de leur accorder quitus pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer tout employé et/ou avocat de Loyens & Loeff ainsi que tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. agissant individuellement et conjointement, afin d'accomplir tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social, du lieu principal d'établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Milan, Italie.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Fiorani, M. Casrtaldi, G. Farina et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32975. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109767/176.

(090132009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Marjan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.947.

Im Jahr zweitausendeun, am dritten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg), ist erschienen:

Herr Jürgen PUTZ, geboren am 26. Mai 1962 in Wolfsburg (Deutschland), wohnhaft in Eigelstein 46-48 Köln (Deutschland), handelnd in eigenem Namen als alleiniger Anteilsinhaber der Marjan S.àr.l., hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Andreas HEINZMANN, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilsinhaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass er der alleinige Anteilsinhaber der Marjan S.àr.l. ist, einer 'société à responsabilité limitée' mit Sitz in 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 101.947 (die „Gesellschaft“), errichtet durch öffentliche Urkunde am 15. Juli 2004 durch Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, die am 6. Oktober 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes), Nummer 990 vom 6. Oktober 2004, veröffentlicht worden ist.

II. Dass die Postleitzahl des Gesellschaftssitzes nicht wie fälschlicherweise beim Handelsregister angegeben „1030“ lautet sondern „1471“.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft EINUNDSDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-) beträgt, eingeteilt in DREIHUNDERTUNDZEHN (310) Anteile von je HUNDERT (EUR 100,-).

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Zustimmung zur Verschmelzung mit der Tochtergesellschaft der Gesellschaft, der Summanus GmbH, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter HRB 22861, mit inländischer Geschäftsanschrift: Im Siebenswinkel 4, 53340 Meckenheim (die „übernehmende Gesellschaft“) unter den Bedingungen, die in dem am 2. Juli 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nr. 1269 (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) veröffentlichten Verschmelzungsplan bestimmt sind (der „Verschmelzungsplan“).

2. Zustimmung, dass die Verschmelzung mit Wirkung zum Zeitpunkt der Eintragung der Verschmelzung im Handelsregister der übernehmenden Gesellschaft erfolgt (das „Verschmelzungsdatum“).

3. Zustimmung, dass die Verschmelzung in bilanz- und buchhaltungstechnischer Hinsicht zwischen der übernehmenden Gesellschaft und der Gesellschaft ab dem 1. Januar 2009 wirksam sein soll.

4. Zustimmung, dass am Verschmelzungsdatum alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf die übernehmende Gesellschaft übertragen werden.

5. Zustimmung, dass die Gesellschaft am Verschmelzungsdatum ohne Abwicklung durch die Verschmelzung mit der übernehmenden Gesellschaft aufgelöst wird.

6. Zustimmung, dass der alleinige Geschäftsführer im Zusammenhang mit der Verwaltung der Gesellschaft für die Periode vom 31. Dezember 2008 bis zum Verschmelzungsdatum entlastet und mit Wirkung ab dem 31. August 2009 abberufen wird.

Der oben benannte alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, die Gesellschaft auf die nach dem deutschen Recht gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Summanus GmbH“, mit Sitz in Wiesbaden, Geschäftsanschrift in D-53340 Meeckenheim, Im Siebenswinkel 4 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter HR B 22861 („übernehmende Gesellschaft“), unter den im Memorial C Nummer 1269 vom 2. Juli 2009 veröffentlichten Verschmelzungsplan erklärten Bedingungen zu verschmelzen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, dass die Verschmelzung am Tage der Eintragung der Verschmelzung in das Handelsregister der übernehmenden Gesellschaft (das „Verschmelzungsdatum“) wirksam sein soll.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, dass die Verschmelzung in bilanz- und buchhaltungstechnischer Hinsicht zwischen der übernehmenden Gesellschaft und der Gesellschaft ab dem 1. Januar 2009 wirksam sein soll.

Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, dass alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft an die übernehmende Gesellschaft am Verschmelzungsdatum übertragen werden sollen.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, dass die Gesellschaft am Verschmelzungsdatum ohne Abwicklung durch Verschmelzung mit der übernehmenden Gesellschaft aufgelöst wird.

Sechster Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt den alleinigen Geschäftsführer im Zusammenhang mit der Verwaltung der Gesellschaft für die Periode vom 31. Dezember 2008 bis zum Verschmelzungsdatum zu entlasten und ihn mit Wirkung zum 31. August 2009 abuberufen.

Bewertung und Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde tragen muss, belaufen sich auf ungefähr drei tausend fünfhundert Euro (EUR 3.500,-).

Der unterzeichnende Notar legt hiermit auf Bitte der vertretenen Partei fest, dass die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Andreas HEINZMANN, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009. LAC/2009/31605. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 3. August 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109786/80.

(090132015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Wise Innovations Technology Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Copenhagen Sàrl).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 146.412.

In the year two thousand and nine,

On the sixteenth day of July,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", a company under the Laws of New Zealand, having its registered office in NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, registered at the Registrar of Companies of Auckland (New Zealand) under number 2237007,

represented here by Mrs Catherine LUN, private employee,

residing professionally in L-1141 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
by virtue of a proxy under private seal given on 10 July 2009,

2.- Mr Daniel REECE, director, residing professionally in DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21,
represented here by Mrs Catherine LUN, previously named,
by virtue of a proxy under private seal given on 10 July 2009.

Said proxies, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, declared and requested the notary to state that:

1. Mr Daniel REECE, previously named, acting as manager of "Copenhagen SARL", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, incorporated by deed of undersigned notary, on 7 May 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1216 on 24 June 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 146,412, declares to accept, according to article 190 of the Law of 18 September 1933 on limited companies, respectively article 1690 of the Civil Code, the transfer of one hundred twenty-five (125) shares, on 9 July 2009, from "PHOENIX INVESTERING ApS", a Danish company, with registered offices in DK-1265 Copenhagen, Frederiksgade 21, registered in the Copenhagen Commercial and Companies' Register under number 30082044, to "WISE INTERNATIONAL LIMITED", previously named.

2. "WISE INTERNATIONAL LIMITED", previously named, is the only shareholder of "Copenhagen SARL" after the aforementioned transfer of shares.

The sole shareholder decides to amend the second paragraph of article six of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (Second Paragraph).** The one hundred twenty five (125) shares have been subscribed by the sole partner "WISE INTERNATIONAL LIMITED", a company under the Laws of New Zealand, having its registered office in NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, registered at the Registrar of Companies of Auckland (New Zealand) under number 2237007. "

3. The sole shareholder decides to change the name of the corporation to "Wise Innovations Technology SARL", and, as a consequence, to amend the article three of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

" **Art. 3.** The name of the company shall be "Wise Innovations Technology SARL", "société à responsabilité limitée". "

4. The sole shareholder decides to change the financial year of the company so as to set the new financial year from the first day of July to the thirtieth day of June of each year, and decides to amend article thirteen of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

" **Art. 13.** The company's financial year shall commence on the first day of July and end on the thirtieth day of June of each year. "

The first financial year that has begun on the date of the company's constitution shall end on the thirtieth day of June two thousand and ten.

5. Thereupon, Mr Daniel REECE, previously named, declares to resign as manager of the company.

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Daniel REECE, previously named, as manager of the company, and to grant him full discharge for his mandate up to this date.

The company is validly committed, in all circumstances, by the signature of the sole manager, Mr Casper SLUMSTRUP.

6. The sole shareholder decides to appoint for six (6) years, three statutory auditors, namely:

- Mr Michael VESTHARDT, lawyer, residing professionally in DK-2100 Copenhagen, Stockholmsgade 41,
 - Mr Claus HECHT-JOHANSEN, entrepreneur, residing in GB-KT13 OPX Surrey, St. Georges Hill, Weybridge, At-lantis, Old Avenue,
 - Mr Flemming DAHLIN, inventor / design manager, residing in DK-3230 Graested, 2, Ovrevangen,
- who shall have the powers and the responsibility determined by the article 62, paragraphs 1 and 3, of the Companies' Law.

7. The cost and fees of the present deed are borne by the company.

8. For the publications and deposits, all powers are given to the bearer of a certified copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le seize juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "WISE INTERNATIONAL LIMITED", société de droit néozélandais, ayant son siège social à NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auckland (Nouvelle Zélande) sous le numéro 2237007,

ici représentée par Madame Catherine LUN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 juillet 2009,

2.- Monsieur Daniel REECE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21,

représenté par Madame Catherine LUN, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 juillet 2009.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Daniel REECE, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "Copenhague SARL", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1216 du 24 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 146.412, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil, la cession de cent vingt-cinq (125) parts sociales, en date du 9 juillet 2009, par la société "PHOENIX INVESTERING ApS", société de droit danois, ayant son siège social à DK-1265 Copenhague, Frederiksgade 21, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Copenhague sous le numéro 30082044, à la société "WISE INTERNATIONAL LIMITED", prénommée,

2. "WISE INTERNATIONAL LIMITED", prénommée, est l'unique associée de la société après la cession de parts qui précède.

L'associée unique décide de modifier l'alinéa deux de l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (Alinéa deux).** Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "WISE INTERNATIONAL LIMITED", société de droit neozélandais, ayant son siège social à NZ-1143 Auckland, Level 4, 48, Courthouse Lane, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auckland (Nouvelle Zélande) sous le numéro 2237007."

3. L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "Wise Innovations Technology SARL", et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "Wise Innovations Technology SARL", société à responsabilité limitée."

4. L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la société et de fixer la nouvelle année sociale du premier juillet au trente juin de chaque année, et dès lors, de modifier l'article treize des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année."

Le premier exercice social qui a commencé le jour de la constitution finira le trente juin deux mille dix.

5. Et ensuite, Monsieur Daniel REECE, prénommé, déclare démissionner de son mandat de gérant de la société.

L'associé unique déclare accepter la démission de Monsieur Daniel REECE, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique, à savoir Monsieur Casper SLUMSTRUP.

6. L'associée unique décide de nommer, pour une durée de six ans, trois commissaires, à savoir

- Monsieur Michael VESTHARDT, avocat, demeurant professionnellement à DK-2100 Copenhague, Stockholmegade 41,

- Monsieur Claus HECHT-JOHANSEN, entrepreneur, demeurant à GB-KT13 OPX Surrey, St. Georges Hill, Weybridge, Atlantis, Old Avenue,

- Monsieur Flemming DAHLIN, inventeur / responsable design, demeurant à DK-3230 Graested, 2, Øvrevangen, lesquels auront les pouvoirs et la responsabilité déterminés par l'article 62, alinéas 1 et 3 de la loi sur les sociétés.

7. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

8. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnée au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lun, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 29508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109640/136.

(090132021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. World Express Funds I).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July,

before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of WORLD EXPRESS FUNDS I (the "Meeting"), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the denomination of "EPIC MUTUAL" on the 10th February 1995 by deed of Maître Paul Frieders, published in the Mémorial C number 145 of 31 March 1995 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on the 25 July 2008, published in the Mémorial C, number 2208 of September 10, 2008.

The Meeting was opened with Mrs Ingrid Robert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"), who appointed as secretary to the Meeting Mrs Sarah Delbrassine, bank employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette. The Meeting elected as scrutineer Mrs Xenia Thomamüller, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document.

(ii) All the shares being registered shares, the Meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 16 July 2009.

(iii) It appears from the attendance list that out of 116,892,701.850 shares in issue, 3,977,297.070 shares are duly represented at the Meeting.

(iv) The agenda of the Meeting is the following:

1 Ratification of a decision of 29 May 2009 of the board of directors of the Corporation to appoint by cooptation:

- Mr Simon Davies, Threadneedle Chairman;
- Mr Crispin Henderson, Threadneedle Chief Executive Office;
- Mr William Lowndes, Threadneedle Head of US & Asia Distribution;

and

- Mr Tom Challenor, Threadneedle Strategy and Risk Director
as directors of the Corporation with effect from 29 May 2009.

2 Change of name of the Corporation from "World Express Funds I" to "Threadneedle (Lux)" and subsequent amendment of the content of Article 1 of the articles of incorporation of the Corporation (the "Articles"), so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares issued, as defined hereinafter, a corporation in the form of a "société anonyme" under the name of "Threadneedle (Lux)" (the "Corporation"), qualifying as a "société d'investissement à capital variable".

3 Amendment of the content of the last paragraph of Article 17 of the Articles, so as to read as follows:

"(...)

The term "personal interest", as used in this Article, shall not include any interest arising solely because the matter, position or transaction involves Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., any of its direct or indirect affiliates or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

"(...)"

4 Miscellaneous

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for the 16th of July and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

The Chairman further requested the notary to state that the annual general meeting of the shareholders of the Company was held at 2 pm on this same day, which meeting resolved to ratify the decision of 29 May 2009 of the board of directors of the Company to appoint by cooptation Mr Simon Davies, Mr Crispin Henderson, Mr William Lowndes and Mr Tom Challenor and that therefore item 1 of the agenda of this Meeting has become without object.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions by more than two-third majority votes cast, as detailed in the attendance list:

First resolution

The Meeting RESOLVED TO change of name of the Corporation from "World Express Funds I" to "Threadneedle (Lux)" and subsequent amendment of the content of Article 1 of the articles of incorporation of the Corporation (the "Articles"), so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares issued, as defined hereinafter, a corporation in the form of a "société anonyme" under the name of "Threadneedle (Lux)" (the "Corporation"), qualifying as a "société d'investissement à capital variable".

Second resolution

The Meeting RESOLVED TO amend the content of the last paragraph of Article 17 of the Articles, so as to read as follows:

"(...)

The term "personal interest", as used in this Article, shall not include any interest arising solely because the matter, position or transaction involves Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., any of its direct or indirect affiliates or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

"(...)".

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un juillet,

par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WORLD EXPRESS FUNDS I (l'"Assemblée"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg (la "Société"), constituée sous la dénomination "EPIC MUTUAL" suivant acte reçu par Me Paul Frieders, en date du 10 février 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 145 du 31 mars 1995. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2208 du 10 septembre 2008.

L'Assemblée est déclarée ouverte par Mme Ingrid Robert, avocat, demeurant à Luxembourg, désigné comme président (le "Président"), qui a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Mme Sarah Delbrassine, employée de banque, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette. L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mme Xenia Thomamüller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

(i) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexés à ce document.

(ii) Toutes les actions étant nominatives, l'Assemblée a été convoquée par avis contenant l'agenda, envoyés à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires en date du 16 juillet 2009.

(iii) Il résulte de ladite liste de présence que, des 116.892.701,850 actions émises, 3.977.297,070 actions sont dûment représentées à l'Assemblée.

(iv) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Ratification de la décision du conseil d'administration de la Société du 29 mai 2009 de nommer par la procédure de cooptation:

- Mr Simon Davies, Threadneedle Chairman;
- Mr Crispin Henderson, Threadneedle Chief Executive Office;
- Mr William Lowndes, Threadneedle Head of US & Asia Distribution;

et

- Mr Tom Challenor, Threadneedle Strategy and Risk Director
comme administrateurs de la Société avec effet au 29 mai 2009.

2. Changement de nom de la Société de "World Express Funds I" à "Threadneedle (Lux)" et modification de l'Article 1 des Statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions émises, telles que définies ci-dessous, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Threadneedle (Lux)" (la "Société"), répondant aux critères d'une société d'investissement à capital variable."

3. Changement du dernier paragraphe de l'article 17 des Statuts, comme suit:

"(...)

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société faisant partie ou en relation avec Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., ou ses sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

"(...)"

4. Divers

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 16 juillet 2009 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le Président a demandé au notaire d'acter que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société s'est tenue à 14 h 00 ce même jour, laquelle assemblée a décidé de ratifier la décision du conseil d'administration de la Société ayant nommé par voie de cooptation Messieurs Simon Davies, Crispin Henderson, William Lowndes et Tom Challenor et qu'en conséquence le premier point à l'agenda de cette Assemblée est devenu sans objet.

Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à plus de deux tiers des voix exprimées, comme le montre la liste de présence:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer le nom de la Société de "World Express Funds I" à "Threadneedle (Lux)" et de modifier l'Article 1 des Statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions émises, telles que définies ci-dessous, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Threadneedle (Lux)" (la "Société"), répondant aux critères d'une société d'investissement à capital variable."

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de changer le dernier paragraphe de l'article 17 des Statuts, comme suit:

"(...)

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société faisant partie ou en relation avec Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., ou ses sociétés affiliées,

ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

(...)"

Évaluation des frais

Les personnes nommées ci-dessus déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société comme conséquence de cet acte, sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur prénoms, nom, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

Signé: I. ROBERT, S. DELBRASSINE, X. THOMAMÜLLER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31987. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009109540/168.

(090131624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Immo-Maxma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.708.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Mario Alexandre XAVIER MACHADO, employé privé, né à Nova Iguaçu (Brésil), le 18 novembre 1970, demeurant à B-6791 Athus, rue des Lilas, 17.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance d'immeubles ainsi que la promotion immobilière,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "IMMO-MAXMA s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Mario Alexandre XAVIER MACHADO, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Mario Alexandre XAVIER MACHADO, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

2.- Madame Karine LOISON, employée privée, née à Metz (France), le 20 mai 1976, demeurant à L-5811 Fentange, 153, rue de Bettembourg, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est établi à L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: XAVIER MACHADO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009. Relation: CAP/2009/2651. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009109535/132.

(090131594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Incam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 56.827.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 18.00 heures le 31 mars 2009

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Kraemer Serge, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides SA, R.C.S. Luxembourg B 39844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109810/24.

(090131523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Boutique NO 7 s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4601 Differdange, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.767.

—
STATUTES

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Viviane WEILLER, commerçante, née à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1969, demeurant à L-4531 Oberkorn, 180, avenue Charlotte.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles de textiles et de vêtements, chaussures, bijoux, articles de fantaisie, jouets et gadgets.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition ainsi que l'aliénation de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la gérance de sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société est en outre autorisée à procéder à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Boutique NO 7 s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales extraordinaires.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Viviane WEILLER, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Viviane WEILLER, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4601 Differdange, 22, avenue de la Liberté.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WEILLER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2009. Relation: CAP/2009/2729. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009110574/142.

(090133046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.352.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 juillet 2009

Le Conseil d'Administration de Finter Fund Management Company SA. a décidé de faire nommer Monsieur Michiel Hagens, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich, déjà Membre du Conseil d'Administration, comme Président et Membre du Conseil d'Administration avec effet au 16 juillet 2009.

Monsieur Roberto C. Garobbio, Claridenstrasse 35, CH-8022 Zurich, démissionne comme Président du Conseil d'Administration et exerce le mandat de Membre du Conseil d'Administration avec effet au 16 juillet 2009.

Les mandats se terminent à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour Finter Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) SA

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108965/20.

(090131266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

saint-paul participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 46.025.

—
Fusion du 30 juin 2009

ENTRE:

SAINT-PAUL PARTICIPATIONS

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 46.025

Absorbante

&

IMPRIMERIE DE WILTZ S.A.

Société Anonyme

20, Grand-Rue

L-9530 Wiltz

R.C.S. Luxembourg N° B 91.518

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS", ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.025, ci-après également dénommée "la Société",

constituée originellement sous la dénomination PARTLUX, suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 4 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Joseph GLODEN en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 4 janvier 2002.

La séance est ouverte à 9:00 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 6 mai 2009 et publié au Mémorial C numéro 1003 du 15 mai 2009, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" de sa filiale la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère;

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." par la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" et dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion.

4) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS", approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

5) Constatation que l'apport de fusion de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." à la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" comprend des propriétés immobilières, description des biens concernés et pouvoirs à donner à l'effet d'assurer, au nom de la société absorbante, leur transcription auprès du Bureau compétent de la Conservation des Hypothèques.

6) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 6 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1003 du 15 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbante.

Il est en outre signalé qu'aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné, dont la minute précède, la Société, en tant qu'unique actionnaire de la société absorbée et exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale, a approuvé sans réserve le projet de fusion et décidé de réaliser la fusion par l'absorption de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." par la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS".

Délibération

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." par son unique actionnaire la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" aux conditions prévues par celui-ci, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la société "IMPRIMERIE DE WILTZ S.A." à la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" comprend des propriétés immobilières, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg, et à Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange, pouvant agir conjointement ou séparément, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9:05 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/878. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 05 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009109882/119.

(090132057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Blue Chip Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.768.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu le 8 juillet 2009:

L'assemblée générale a constaté la démission de Monsieur JANSSENS Sven de ses fonctions d'administrateur et a constaté la cooptation en date du 5 juin 2009 de Monsieur DAMHUIS Hendrikus Johannes Petrus, né le 15 juin 1962 à HEERLEN, demeurant à Italielaan 129, 6414 TN Heerlen, Pays-Bas, comme administrateur.

L'assemblée générale confirme et nomme Monsieur DAHMUIS Hendrikus Johannes Petrus en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009109826/20.

(090131541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

Auszug eines Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat der ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A. bestehend aus den Herren Dr. Löffler, Santer, Dr. Kliesow, Mersch, Dr. Möller, Münstermann, Dr. Querner und Dr. Wienke hat im schriftlichen Verfahren, mit dem sich alle Mitglieder einverstanden erklärten, einstimmig den folgenden Beschluss gefasst:

Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ab 1. August 2009

Herr Dr. Heinz-Peter Roß, geb. am 2.6.1965, wohnhaft in

D-82166 Gräfelfing, 35, Maria-Eich-Strasse, gewählt.

Das Mandat von Herrn Dr. Heinz-Peter Roß gilt bis zum Jahre 2012.

Herr Dr. Heinz-Peter Roß ersetzt Herrn Dr. Hans Löffler als Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Herr Jacques Santer bleibt stellvertretender Vorsitzender.

In 8 Exemplaren, jeweils von einem Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet (gezeichnet) Dr. H. LÖFFLER, J. SANTER, Dr. O. KLIESOW, P. MERSCH, Dr. E. MÖLLER, U. MÜNSTERMANN, Dr. I. QUERNER, Dr. M. WIENKE.

Luxemburg, den 31. Juli 2009.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Pierre MERSCH

Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2009110644/23.

(090132234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

iaab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 147.768.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun.

Den siebten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Biesdorf Wirtschaftsberatungs- und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-54296 Trier, Auf dem Petrisberg 4 (Deutschland), eingetragen beim Amtsgericht Wittlich unter der Nummer HRB 40388, vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Friedhelm Josef Biesdorf, geschäftsansässig in D-54296 Trier, Auf dem Petrisberg 4 (Deutschland).

2.- Herr Kurt Lallemand, Wirtschaftsprüfer, geboren am 25. Dezember 1975 in Völklingen (Deutschland), wohnhaft in D-41564 Kaarst, Girmes-Kreuzstrasse 56 (Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von betriebswirtschaftlichen Prüfungen, insbesondere gesetzliche Jahresabschlussprüfungen, sowie die Beratung in Steuer- und Wirtschaftsfragen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Sie darf insbesondere Beteiligungen an inländischen Wirtschaftsprüfungsgesellschaften und ausländischen Wirtschaftsprüfungsgesellschaften, soweit diese der EU-Wirtschaftsprüferrichtlinie oder äquivalenten international anerkannten Regelwerken unterliegen, halten.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist iaab S.à r.l..

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle voll eingezahlt.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Zeichnung der Anteile:

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|-----|
| 1.- Biesdorf Wirtschaftsberatungs- und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, vorbezeichnet, neunundvierzig Anteile; | 49 |
| 2.- Herr Kurt Lallemand, vorgeannt, einundfünfzig Anteile, | 51 |
| Total: einhundert Anteile, | 100 |

Alle so gezeichneten Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1521 Luxemburg, 129, rue Alphonse Fischer.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Kurt Lallemand, Wirtschaftsprüfer, geboren am 25. Dezember 1975 in Völklingen (Deutschland), wohnhaft in D-41564 Kaarst, Girmes-Kreuzstrasse 56 (Deutschland).

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: BIESDORF - LALLEMAND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2009. Relation GRE / 2009/2937. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009110755/113.

(090133075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.550.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of the month of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Participatie DITC Amsterdam, a company having its registered office at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade and Companies' Register under number 34148998,

here represented by Maître Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy given in Amsterdam on July 17, 2009, being the sole shareholder of Tree Investments S.A. (the "Company") a public limited company having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 14, 2009, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and which registration with the Companies and Trade Register of Luxembourg is pending.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

A. the sole shareholder holds all the fifteen thousand five hundred (15,500) Class I Shares in issue in the Company, representing one hundred percent (100%) of the shares issued by the Company, so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

B. the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 6.2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) Class II Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each."

2. Amendment of the first sentence of Article 6.6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The Authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at seventy million two hundred thousand euros (EUR 70,200,000.-) consisting of an aggregate number of thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) Class I Shares and two million six hundred thousand (2,600,000) Class II Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each."

3. Power given to the board of directors of the Company to (i) convert the fifteen thousand five hundred (15,500) Class I Shares issued upon incorporation of the Company into fifteen thousand five hundred (15,500) Class II Shares and (ii) arrange for amending the register of registered shares of the Company accordingly.

4. Miscellaneous.

The decisions taken by the General Meeting are as follows:

First resolution

The General Meeting decides to amend Article 6.2. of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) Class II Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each."

Second resolution

The General Meeting decides to amend the first sentence of Article 6.6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "The Authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at seventy million two hundred thousand euros (EUR 70,200,000.-) consisting of an aggregate number of thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) Class I Shares and two million six hundred thousand (2,600,000) Class II Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each."

Third resolution

The General Meeting decides to grant power to the board of directors of the Company to (i) convert the fifteen thousand five hundred (15,500) Class I Shares issued upon incorporation of the Company into fifteen thousand five hundred (15,500) Class II Shares and (ii) arrange for amending the register of registered shares of the Company accordingly.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf et le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Participate DITC Amsterdam, une société ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 34148998.

représentée par Maître Julien Courbis, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 17 juillet 2009, étant l'actionnaire unique de Tree Investments S.A. (la "Société"), société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2009, devant être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") et devant recevoir son numéro au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

A. l'actionnaire unique détient les quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe I émises dans la Société représentant cent pourcent (100%) des actions émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B. Les points sur lesquels des décisions sont à prendre sont les suivants:

1. Modification de l'article 6.2 des statuts de la Société comme suit: "La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune."

2. Modification de la première phrase de l'article 6.6 des statuts de la Société comme suit: "Le Capital social autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante-dix millions deux cents mille euros (EUR 70.200.000,-), divisé en trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) Actions de Classe I et deux millions six cent mille (2.600.000) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune."

3. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société pour (i) convertir les quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe I émises lors de la constitution de la Société en quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe II et (ii) faire le nécessaire pour modifier le registre des actionnaires de la Société en conséquence.

4. Divers.

Les décisions prises par l'Assemblée sont les suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6.2 des statuts de la Société comme suit: "La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune."

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase de l'article 6.6 des statuts de la Société comme suit "Le Capital social autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante-dix millions deux cents mille euros (EUR 70.200.000,-), divisé en trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) Actions de Classe I et deux millions six cent mille (2.600.000) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir au conseil d'administration de la Société pour (i) convertir les quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe I émises lors de la constitution de la Société en quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe II et (ii) faire le nécessaire pour modifier le registre des actionnaires de la Société en conséquence.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. COURBIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29912. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110586/112.

(090133407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.684.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue le 15 juin 2009 à 12.00 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur M. Giampaolo Albertini ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, du 77, bd G.-D. Charlotte, au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes de Rosenbergs-trasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich, à Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas;

6- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

* VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 77.592, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Albertini Giampaolo, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas, qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110592/30.

(090132374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

A1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.682.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 3 août 2009

Le 3 août 2009, l'Associé Unique de A1 Investment S.A.R.L ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- de modifier le pouvoir de signature accordé aux gérants. La société sera désormais engagée valablement par la signature conjointe de deux gérants et non plus par la signature unique de chaque gérant, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009110248/17.

(090132740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

B1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.691.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 3 août 2009

Le 3 août 2009, l'Associé Unique de B1 Investment S.A.R.L ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- de modifier le pouvoir de signature accordé aux gérants. La société sera désormais engagée valablement par la signature conjointe de deux gérants et non plus par la signature unique de chaque gérant, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009110249/17.

(090132729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.